



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État



Rapport d'activité 2023

Extrait :
« Chapitre C.7 Le service de
renseignement de l'État (SRE) »

Mars 2024

C.7 Le Service de renseignement de l'État (SRE)

C.7.1 Introduction

La loi modifiée du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État (SRE) définit clairement ses missions et délimite les champs d'intervention de celui-ci.

Le SRE exerce ses missions dans une optique d'anticipation et de prévention et vise à contrer toute menace ou risque de menace pour la sécurité nationale, la sécurité et le fonctionnement des institutions, les droits fondamentaux et les libertés publiques, la sécurité des personnes et des biens, le potentiel scientifique et technique ou les intérêts économiques du Luxembourg.

Le champ d'activité concerne toute menace qui peut avoir un rapport avec :

- L'espionnage et l'ingérence
- Le terrorisme et l'extrémisme à propension violente
- La prolifération d'armes de destruction massive ou de produits liés à la défense et des technologies afférentes
- La cyber-menace et le crime organisé, dans la mesure où ils se trouvent liés à l'une des menaces précédentes

C.7.2 Principales menaces en 2023

L'environnement géopolitique et sécuritaire actuel est marqué par une multipolarité croissante et une montée de menaces complexes soumises à des mutations permanentes. Ces évolutions concernent l'Europe dans son ensemble. La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, la résurgence du conflit israélo-palestinien et les rivalités croissantes entre certaines grandes puissances sont des facteurs qui ont profondément marqué la réalité sécuritaire en Europe et impacté sur les différentes menaces visant le sol européen. L'adaptation à un contexte de plus en plus exigeant, tant par la complexité des menaces que par leur évolution technologique, reste un enjeu central pour le SRE dans un souci de continuer à fournir aux décideurs politiques et autorités nationales compétentes un renseignement de qualité.

La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme à propension violente

Les menaces émanant du terrorisme et de la radicalisation violente sont restées des priorités thématiques et opérationnelles pour le SRE en 2023.

La détection précoce d'acteurs radicalisés par la propagande djihadiste est restée une importance de premier plan pour le SRE. Depuis quelques années, les services de renseignement occidentaux constatent des changements profonds dans les modes opératoires des groupements terroristes en Europe. De manière générale, le terrorisme d'inspiration djihadiste a évolué et se matérialise souvent sous forme d'acteurs solitaires, de plus en plus jeunes et qui agissent souvent dans

le contexte de réseaux en ligne assez volatils où la propagande djihadiste est omniprésente. Les groupes terroristes tels que l'État islamique ou *Al-Qaïda* ont su profiter d'évolutions géopolitiques, dont notamment l'effritement du pouvoir de l'État en Afghanistan et au Sahel. L'instabilité qui règne dans ces régions crée un vide permettant aux groupements terroristes de se redévelopper.

Le conflit entre le Hamas et Israël a créé un terrain propice à une recrudescence de la radicalisation violente en Europe

Depuis octobre 2023, l'escalade du conflit entre Israël et le Hamas a augmenté le risque que des individus radicalisés décident de passer à l'action et représente une opportunité pour des groupes terroristes internationaux, tels que l'État islamique ou *Al-Qaïda* d'exacerber les animosités existantes et de recruter de nouveaux membres.

Le phénomène de la radicalisation des jeunes ne concerne pas uniquement l'extrémisme islamique, mais également d'autres courants de l'extrémisme violent, comme l'extrémisme de droite par exemple. Dans ces domaines également la radicalisation a souvent lieu en ligne, moyennant un libre accès à des manifestes et du matériel extrémiste ou par des contacts avec des personnes partageant la même idéologie et qui sont faciles à établir dans le monde virtuel. Détecter et prévenir à temps le recours à la violence par ces jeunes, reste un enjeu majeur pour le SRE.

En Europe, les menaces émanant des extrémismes violents, autres que le *djihadisme*, visant la délégitimation des institutions de l'État, restent d'actualité. Leurs adeptes cherchent délibérément à éroder la confiance dans les pouvoirs publics dans l'objectif de conduire à une polarisation et à une division de la population.

Dans le cadre de son travail d'anticipation et de prévention dans le domaine du terrorisme et de la radicalisation violente, le SRE a fourni des briefings de sensibilisation à des administrations et organismes nationaux compétents. Il a également continué sa coopération étroite avec ses partenaires nationaux et internationaux.

Anticipation et prévention des activités d'espionnage ou d'ingérence

Le SRE continue à noter l'importance persistante d'activités d'espionnage ou d'ingérence visant à étendre l'influence de certains États ou à consolider une position visée, soit par des moyens d'espionnage classique, soit par des prises d'influence subtiles ou des opérations de désinformation. Cette tendance a été accélérée par la guerre d'agression contre l'Ukraine déclenchée par la Russie et l'intensification des rivalités économiques et politiques de certaines grandes puissances.

Ces nouvelles réalités géopolitiques ont engendré des changements au niveau des moyens employés par les services de renseignement hostiles. Le défi est de taille étant donné que les formes d'ingérence et d'espionnage se sont diversifiés : cyberattaques visant des informations stratégiques, campagnes de désinformation sur les réseaux sociaux, vols de connaissances et technologies sensibles, pression économique ou contrôle des diasporas.

Il importe de préciser que certains États hostiles privilégient de manière croissante le recours à des moyens cybernétiques ou les combinent aux moyens opératoires classiques pour effectuer des activités d'espionnage. Le nombre de cyberattaques enregistrées au Luxembourg ou utilisant

des infrastructures informatiques situées sur le territoire luxembourgeois pour s'attaquer à des pays tiers s'est maintenu à un niveau élevé en 2023.

Ces activités par des puissances hostiles ou encore des États qui cherchent à avancer leurs intérêts stratégiques et économiques par des moyens clandestins, violent non seulement la souveraineté des États visés, y compris du Luxembourg, mais représentent une menace pour leurs intérêts économiques, politiques, militaires ou scientifiques.

Les menaces pour la stabilité et la sécurité sont de plus en plus liées à l'emploi de tactiques hybrides. L'attribution d'une telle attaque reste un défi.

En 2023, des activités d'espionnage et d'ingérence par des puissances hostiles, contrairement aux intérêts de sécurité du Luxembourg, ont été documentées par le SRE. Le SRE a poursuivi son étroite coopération avec ses partenaires nationaux et internationaux, et a fourni plusieurs briefings de sensibilisation en la matière.

Protection du patrimoine économique et scientifique

L'année 2023 a été marquée par une prise de conscience accrue des menaces liées à la sécurité économique, au niveau européen et national

Le Luxembourg héberge sur son territoire des secteurs d'importance stratégique dans le domaine des technologies de la recherche et de l'innovation, qui sont à protéger contre des activités d'espionnage. Le travail du SRE vise à détecter et prévenir les menaces d'ingérence étrangère pesant sur les acteurs économiques et scientifiques stratégiques. Le SRE analyse des informations à des fins de renseignement économique, mais également dans une perspective de sensibilisation des acteurs concernés.

En 2023, une des priorités du SRE fut le domaine de la recherche scientifique au Luxembourg. En effet, les recherches poussées effectuées dans les établissements universitaires et les centres de recherche peuvent constituer une cible de choix pour certains États ou groupes étrangers. Dans une optique de prévention et d'anticipation, le SRE sensibilise aux risques d'une atteinte à l'intégrité de certains programmes de recherche et au risque d'un éventuel transfert de technologie et de savoir vers des programmes militaires de pays étrangers.

Il importe également de rappeler que depuis le 1^{er} septembre 2023, la loi du 14 juillet 2023 portant mise en place d'un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers susceptibles de porter atteinte à la sécurité ou à l'ordre public, est en vigueur. Ce mécanisme national permet aux autorités de procéder au filtrage d'un investissement direct étranger qui confère à un investisseur étranger le contrôle d'une entité de droit luxembourgeois exerçant une activité critique et qui, de ce fait, peut, le cas échéant, être susceptible de porter atteinte à la sécurité ou à l'ordre public du Luxembourg. En tant que membre du comité interministériel de filtrage des investissements, le SRE contribue activement à l'évaluation des différents dossiers.

Lutte contre la prolifération

Les programmes d'armes de destruction représentent depuis plusieurs décennies une menace pour la sécurité internationale.

Dans ce contexte, la communauté internationale tente de contrer le trafic de biens à double usage à destination de pays visés par des sanctions européennes ou onusiennes. En tant que pôle logistique européen, le Luxembourg est directement touché par ce phénomène et coopère de manière étroite avec des partenaires internationaux.

En application de la loi du 27 juin 2018 relative au contrôle des exportations, le SRE transmet régulièrement des analyses de risque portant sur des exportations de biens à double usage ainsi que de biens liés à la défense au Ministère de l'Economie et à l'Administration des douanes et accises (ADA).

En 2023, une partie substantielle des demandes adressées au SRE dans le cadre de la contre-prolifération concernait le suivi des sanctions de l'UE adoptées à l'encontre de la Russie

En 2023, l'Office du Contrôle à l'Exportation, Importations et Transits (OCEIT) a adressé dix demandes d'avis au SRE. Dans le cadre de l'évaluation des risques de ces demandes, le SRE sollicite de manière régulière l'appui des services partenaires.

Dans le cadre de l'article 9 de la loi modifiée du 5 juillet 2016, le SRE communique des renseignements à l'Administration des douanes et accises dans la mesure où ceux-ci peuvent être utiles à l'accomplissement de ses missions. En 2023, le SRE a ainsi procédé à 25 analyses de risque, dont 6 concernaient la mise en œuvre des sanctions de l'UE à l'égard de la Russie et de la Biélorussie.

C.7.3 Coopération nationale et internationale

Au niveau national et international, le SRE s'est investi à renforcer en 2023 sa coopération avec les administrations de l'État et d'autres acteurs stratégiques nationaux et étrangers.

Dans l'objectif de permettre des réponses politiques et opérationnelles adéquates au niveau national, le SRE a effectué des évaluations de risque ainsi que des briefings de sensibilisation en lien avec la radicalisation violente, la cyber-menace, le risque d'espionnage ou de prolifération pour les autorités nationales compétentes.

Dans le domaine du contre-espionnage et de l'ingérence, le SRE a continué sa coopération avec les institutions européennes ayant leur siège au Luxembourg.

C.7.4 Autorité nationale de sécurité

Enquêtes de sécurité effectuées en 2023 :

Nouveaux dossiers d'enquête	700 (LUX)
Nouveaux dossier d'enquête « ressortissants étrangers »	380
Demandes initiales & renouvellements	663
Demandes de changement du niveau d'habilitation	37
Nombre total de certificats d'habilitation générés	1.607
Nombre de décisions de refus	0
Dossiers caducs (pas de statut / annulé dans le système)	12

Dans le cadre de sa mission de veiller à la sécurité des pièces classifiées dans les entités civiles et militaires, l'Autorité nationale de sécurité a émis des recommandations et a également procédé à des inspections de lieux et de systèmes informatiques, où sont reçues, manipulées, élaborées, traitées ou conservées des informations classifiées en vue d'une homologation nationale des lieux et systèmes inspectés.